

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt—

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que l'honorable Président et les honorables sénateurs Beaubien, Fergusson, Haig, Hodges, Howard et McLean ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt—

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aseltine, Blais, Cameron, Fournier, Gershaw, Guin, Lambert, McDonald, Reid, Vien, Wall et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

*Le Sénat revient à l'Ordre du jour.*

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi ratifiant une convention entre le gouvernement du Canada et celui de la province du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les réserves indiennes", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (C), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (D), intitulé: "Loi pourvoyant au contrôle de l'emploi des stupéfiants", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (E), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la gendarmerie royale du Canada", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.